



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0514

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Quartier de la Part-Dieu - Mission d'études pré-opérationnelles, de conseil et d'expertise pour la définition et la mise en oeuvre du projet de développement urbain et durable - Autorisation de signer un avenant de transfert à passer avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu**

service : **Délégation générale au développement urbain**

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beaupemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0514**

commission principale : urbanisme

objet : **Quartier de la Part-Dieu - Mission d'études pré-opérationnelles, de conseil et d'expertise pour la définition et la mise en oeuvre du projet de développement urbain et durable - Autorisation de signer un avenant de transfert à passer avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011-2604 du 21 novembre 2011, le Conseil a autorisé la signature d'un marché public pour la réalisation d'une mission d'études pré-opérationnelles, de conseil et d'expertise pour la définition et la mise en oeuvre du projet de développement urbain et durable du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3°.

Ce marché a été notifié le 12 mars 2012, sous le n° 1242800 au groupement d'entreprises l'AUC (mandataire)/l'AUC as/Bureau Bas Smets/Pro développement/EPPC/CMN Parteniers/Collectif Encore/No design/Agenc On/Citec Ingénieurs Conseils/RFR Eléments/Egis France/Iosis Concept.

Par délibération n° 2013-4333 du 16 décembre 2013, le Conseil a approuvé le principe de création d'une société publique locale (SPL) pour conduire le projet Lyon Part-Dieu.

Par délibération n° 2014-410 du 3 novembre 2014, le Conseil a approuvé la passation et autorisé la signature d'un contrat de prestations à passer avec la SPL Lyon Part-Dieu. Au titre de ce contrat, les marchés dédiés au projet doivent être transférés à la SPL Lyon Part-Dieu. L'avenant de transfert prendra effet à compter de sa notification et sera applicable jusqu'à la fin du marché.

Les montants des éventuelles commandes engagées par la Communauté urbaine de Lyon avant la date de transfert du contrat à la SPL Lyon Part-Dieu et non payées à la date du transfert, seront payés par la Communauté urbaine qui procédera aux opérations de paiement pour solde de ces bons de commande en cours notifiés au titulaire avant la date de notification de l'avenant de transfert.

Toutes les autres clauses du marché initial n° 1242800 sont maintenues sauf en ce qu'elles seraient de contraire aux dispositions de l'avenant de transfert.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer l'avenant de transfert, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer un avenant de transfert au marché n° 1242800 conclu avec le groupement d'entreprises l'AUC/l'AUC as/Bureau Bas Smets/Pro développement/EPPC/CMN Partenars/Collectif Encore/Nodesign/Agence On/Citec Ingénieurs Conseils/RFR Eléments/Egis France/Iosis Concept pour la réalisation d'une mission d'études pré-opérationnelles, de conseil et d'expertise pour la mise en œuvre du projet de développement urbain et durable du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3° au profit de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu.

2° - Transfère les droits et obligations dudit contrat auprès de la SPL Lyon Part-Dieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.